# Conseiller en domotique et Smart Home (H/F/X

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Coordination et encadrement

**Durée**

1 an

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Diplôme

**Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Oui

Adepte des nouvelles technologies, vous pensez que celles-ci doivent être au service de l'humain, en particulier à la maison ? Grâce à cette formation de Conseiller en d faites entrer les maisons et résidences de vos clients dans le 21ème siècle !

Le Conseiller en domotique et Smart Home **conseille et conçoit des systèmes de gestion intelligents et automatisés** qui permettent de piloter des installations précise maison. Son rôle est d'optimiser l'utilisation de certains appareils et équipements tels que les dispositifs de chauffages et la consommation en énergie. Cette transform **automatisation et optimisation** de la résidence en **« maison intelligente »** a aussi pour but d'améliorer le confort des usagers et habitants.

Pour ce faire, il réalise l'étude technique et détermine les caractéristiques techniques des équipements de systèmes domotiques filaires ou non-filaires ainsi que des éq
de type IoT (Objets d'Internet/Objets connectés).

Alors si vous souhaitez le Nec plus ultra pour votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire

**La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation** via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8
cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

**Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie »** : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez de
nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.
Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

- d'une prime Incitant+ *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+)* en fin de formation pour adultes,
- ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion)* liée
statut de demandeur d'emploi/chômeur.

**Débouché(s) métier(s)**

Employé / Employée au sein d'une société de domotique

Consultant indépendant / Consultante indépendante en domotique et Smart Home

Concepteur / Conceptrice d'outils technologiques Smart Home

Employé / Employée pour un promoteur immobilier

**Point(s) fort(s)**

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi)Contact client Créativité Travail au bureau et sur le terrain

Travail en autonomie et en équipe

**Finalité**

Diplôme de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté française

## Conditions d'accès

### Conditions générales

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes *(https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes)* .

### Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Sont admis à la formation, les détenteurs:

- d'un Certificat d'Etudes Secondaires Supérieures (CESS) général, technique, artistique ou tout autre titre équivalent. Le candidat qui ne détiendrait pas de CESS présenter l'examen IFAPME spécifique à ce niveau d'étude
- d'une attestation de réussite d'un examen d'admission aux études universitaires de premier cycle, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de pro sociale
- d'un diplôme de formation chef d'entreprise IFAPME
- d'un certificat d'apprentissage dans les métiers de chauffagiste ou d'électricien ou métiers connexes

Toute autre situation particulière est soumise pour analyse et avis au conseiller pédagogique responsable de la formation.

L'accès à cette formation pourrait être octroyé aux détenteurs de titres officiels de compétences validées ou acquises en formation (par exemple: certificat de compéte acquises en formation, certificat de formation professionnelle spécifique, titres de validation de compétences) pour les métiers de chauffagiste, électricien ou métiers c

## Programme

**1ère année :**

H38/25 Marketing & relation client (16h)

H38/25 Communication technique & lecture de plans (24h)

H38/25 Contexte énergétique - évolution technologique (16h)

H38/25 Installations électriques résidentielles - Notions élémentaires (24h)

H38/25 Concevoir & définir une installation (gestion de projet) (40h)

H38/25 Système filaire - Domotique - protocole "propriétaire" & "KNX" (60h)

H38/25 Inter connectivité - système combiné - domotique & IoT (16h)

H38/25 Système non-filaire, à courant porteur & IoT (60h)

H38/25 Précaution & vulnérabilité des systèmes et des équipements (4h)

H38/25 Arduino & Raspberry Pi-initiation (4h)

## Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild *(https://embuild.be/fr)* et Constructiv *(https://constructiv.be/fr-BE*
en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

**Remboursement du minerval** pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)*

**Encadrement intensifié** de la part des Référents IFAPME.

**Certifications par module** : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise
compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

**Prime de 2000 €** pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations co
*(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)*

**Un chèque permis de conduire** pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis
le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)*

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction *(https://www.ifapme.be/reconstruction)* .

# S'inscrire à une formation pour adultes

## Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation.

## S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent)* , une **attestation d'inscription au FOREM *(https://www.leforem.be/)*** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivant

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.

# Gosselies

Rue Louis Blériot, 3 6041 Charleroi (Gosselies)

071 55 68 47

**Secrétariat :**

Le lundi : de 8h à 19h

Du mardi au vendredi : de 8h à 21h

Le samedi : de 8h à 12h

/

info.charleroi@ifapme.be

## Type d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.